

En raison de la situation actuelle de la pandémie de la COVID-19 qui s'est répandue au Canada et à l'ensemble, des activités économiques du pays sont présentement affectées. Les conditions liées à la pandémie évoluent rapidement et les gouvernements du Québec et du Canada ont mis en place des mesures d'urgence afin de mitiger la propagation du virus et de protéger la population. Des mesures ont été prises par la santé publique afin de pratiquer la distanciation sociale et le confinement des gens pour une période indéterminée. Conformément aux directives du ministère des Affaires municipales, nous tenons la séance du conseil à huis clos.

Province de Québec Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le *lundi 15 février 2021 à 19 h* par le biais de vidéoconférence.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy et Marie-Pier Guévin-Michaud et messieurs les conseillers Jimmy Descôteaux, Steeve Desmarais et Michel Bélisle sous la présidence de madame Ginette Nadeau, mairesse par intérim, formant le quorum du conseil.

SONT ABSENTS : Jimmy Descôteaux – Absence motivé en raison de son travail et Steeve Desmarais – Absence motivé.

Est également présente madame Lyne Boisvert, *directrice générale*, agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS : Séance à huis clos due à pandémie de la maladie à coronavirus.

01. MOMENT DE RECUEILLEMENT

02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2021-02-091

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*
Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté.

01. Moment de recueillement ;
02. Adoption de l'ordre du jour ;

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03. Budget 2021 – Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021 de la Municipalité de Pierreville ;
04. Plan triennal des immobilisations 2021-2022-2023 ;
05. Adoption de règlement – Règlement no. 217-2021 relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2021 ;

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

Aucun élément à ce point

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun élément à ce point

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point

LOISIRS ET CULTURE

Aucun élément à ce point

06. Période de questions ;

07. Levée de l'assemblée.

LÉGISLATION

Aucun élément à ce point

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

03. BUDGET 2021 – Présentation et adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2021 de la Municipalité de Pierreville

CONSIDÉRANT QUE tous les ans, la municipalité doit présenter et adopter un budget pour l'exercice financier de l'année en cours ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale a effectué la préparation du budget finale avec les taux et les chiffres décidés par les élus selon les projets pour l'année 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

2021-02-092

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Nathalie Traversy*

IL EST RÉSOLU à la majorité des conseillers présents, d'adopter le budget présenté pour l'exercice financier 2021, prévoyant des revenus de 3 360 674,00 \$ et des dépenses de 2 955 456,00 \$ créant ainsi un excédent de 405 218,00 \$ avant le remboursement de la dette à long terme, les dépenses d'immobilisations de fonctionnement et d'investissement, le remboursement du Fonds de roulement, les affectations de surplus accumulés et les divers règlements d'emprunts ;

QUE le remboursement de la dette à long terme sera, pour cette période budgétaire, de 16 700,00 \$;

QUE le remboursement du Fonds de roulement pour le projet de la mise aux normes de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame sera, pour l'année 2021, de 20 000,00 \$;

QUE des affectations de surplus de 9 500,00 \$ seront faites pour le projet de la mise aux normes de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame ;

QUE des affectations de surplus accumulés seront faites pour un total de 1 575 962,00 \$;

QUE le total des immobilisations pour cette même période est de 7 069 295,00 \$

QUE la Municipalité prévoie faire des règlements d'emprunt pour les projets de réhabilitation du rang du Haut-de-la-Rivière, soit d'un montant de 2 715 315,00 \$, ainsi que pour le projet de mise aux normes des installations septiques pour les secteurs Notre-Dame et Saint-Thomas, soit d'un montant de 2 400 000,00 \$;

QUE le rapport prévisionnel déposé en annexe fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE les détails de ce budget soient présentés dans une publication qui sera distribuée à tous les citoyens par le biais d'un envoi postal.

04. Plan triennal des immobilisations 2021-2022-2023

2021-02-093

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

Appuyée par le conseiller *Michel Bélisle*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le programme triennal d'immobilisation pour les années 2021-2022-2023 où sont prévus les investissements énumérés ci-après ;

QUE les détails de ce plan soient présentés dans une publication qui sera distribuée à tous les citoyens par le biais d'un envoi postal.

Exercice 2021

Administration générale :

Réfection Hôtel de ville 43 000,00 \$

Caméra (Hôtel de Ville, garage, étangs) 21 540,00 \$

Sécurité publique :

Glissement de terrain 1 100 000,00 \$

Voirie :

Réhabilitation du rang du Haut-de-la-Rivière 2 715 315,00 \$

Hygiène du milieu :

Égout de l'école Maurault 25 000,00 \$

Gestion des actifs municipaux 95 000,00 \$

Mise aux normes des installations septiques pour les citoyens concernés des secteurs Notre-Dame et Saint-Thomas 2 400 000,00 \$

Aménagement, urbanisme et développement :

Terrains résidentiels rue Lefebvre (publicité) 5 000,00 \$

Contribution demandée pour l'aménagement du trottoir rue Georges pour stationnement en angle, réaménagement du terrain adjacent à la COOP, trottoirs chauffants, pavé uni et bornes électriques 50 000,00 \$

Contribution demandée pour l'aménagement du **nouveau** stationnement (public) et modification aux rues (Métro) et demande de l'aménagement du stationnement public existant 125 000,00 \$

Dossier hôtel Traversy 110 000,00 \$

Loisirs et culture :

Chute à livres pour la bibliothèque 2 530,00 \$

Rénovation salle des 6 et Renaud-Baril (carnet de santé : 12 000,00 \$)	200 000,00 \$
Achat du terrain devant l’Hôtel de Ville appartenant à la Fabrique	7 500,00 \$
Panneau numérique	79 500,00 \$
Luminaires dans les parcs	26 000,00 \$
Parc rue Martel – jeux	63 910,00 \$
Total pour l’exercice 2021 :	7 069 295,00 \$

Exercice 2022

Hygiène du milieu :

Mise aux normes de la station d’épuration des eaux usées du secteur Notre-Dame	4 000 000,00 \$
Rue Descheneaux (Aqueduc, égout, voirie)	500 000,00 \$
Rang de l’Île (eau jaune)	400 000,00 \$

Loisirs et culture :

Parc rue Martel – jeux	31 000,00 \$
------------------------	--------------

Total pour l’exercice 2022 : **4 931 000,00 \$**

Exercice 2023

Administration générale :

Agrandissement de l’Hôtel de Ville	900 000,00 \$
Génératrice	50 000,00 \$

Loisirs et culture :

Parc rue Martel – jeux	30 000,00 \$
Pavage au chalet des Loisirs	40 000,00 \$
Aménagement du bord de l’eau	25 000,00 \$
Passerelle du lac Saint-Pierre	1 000 000,00 \$
Descente de bateau	50 000,00 \$

Total pour l’exercice 2023 : **2 095 000,00 \$**

QUE la totalité du plan triennal d’immobilisation est de 14 095 295,00 \$;

QUE le financement des projets suivants provient de règlements d’emprunt :

- Règlement d’emprunt pour la demande de la COOP de santé Shooner-Jauvin et de la Fondation de santé du Bas-Saint-François, soit l’aménagement d’un trottoir en pavé uni chauffant sur une partie et le réaménagement du trottoir de la rue Georges jusqu’au coin de la COOP afin de permettre des stationnements à

angles, et l'implantation de bornes électriques pouvant excéder 50 000 \$, et ce, pour l'exercice financier 2021 ;

- Règlement d'emprunt pour le dossier de l'hôtel Traversy puisque celui-ci pourrait excéder 110 000 \$, pour l'année 2021 ;
- Règlement d'emprunt pour la réhabilitation du rang du Haut-de-la-Rivière. Une subvention est à recevoir pour une somme maximale de 1 933 778,25 \$. Cette subvention sera remboursée à la municipalité sur une période de 10 ans. Le montant de l'emprunt sera de 2 715 315,00 \$, dans le cadre de l'exercice financier 2021 ;
- Règlement d'emprunt d'un montant de 2 400 000,00 \$ pour la mise aux normes des installations septiques pour les citoyens concernés des secteurs Notre-Dame et Saint-Thomas, et ce pour l'année 2021. Aucune subvention n'est possible. Il est à noter que le financement peut être plus ou moins élevé selon le nombre de citoyens qui seront financés par la Municipalité et du type d'installation septique requis ;
- Règlement d'emprunt pour l'usine d'épuration dans le secteur Notre-Dame pour les citoyens concernés, et ce, durant l'exercice financier 2022. Une subvention serait possible dans le Programme PRIMEAU, subventionnant 66 2/3 % des coûts pour tout ce qui est plans et devis, ingénierie préliminaire et étude. De plus, s'il y a prolongement des services d'égouts, soit l'ajout de résidences connectées à l'usine, le programme prévoit une aide financière de 66 2/3 % des coûts. Cependant, un maximum de 51 000,00 \$ par résidence desservis est admissible ;
- Règlement d'emprunt d'un montant de 500 000,00 \$ pour les travaux dans la taxe d'accise pour la rue Descheneaux qui auront lieu en 2022. Cependant, une subvention sera versée à la Municipalité, mais pas pour le projet en entier, et ce, sur plusieurs années ;
- Règlement d'emprunt pour le projet d'agrandissement de l'Hôtel de Ville, d'un montant de 900 000,00 \$, dans le cadre de l'exercice financier 2023. Une subvention pourrait être disponible, mais le pourcentage prévu est impossible à déterminer pour le moment ;
- Règlement d'emprunt pour le projet de passerelle sur le lac Saint-Pierre. Le règlement sera d'un montant de 1 000 000,00 \$ lors de l'exercice financier 2023. Pour l'instant, aucune subvention n'est disponible ;

QUE le financement des projets suivants provient de subventions :

- Une subvention provenant de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) pour la gestion des actifs municipaux, d'un montant de 50 000,00 \$, sera reçue lors de l'exercice financier 2021 ;
- Subvention provenant du Fonds de développement du territoire pour l'achat du panneau numérique, d'un montant de 20 000,00 \$, sera reçue lors de l'exercice financier 2021 ;

QUE le financement des projets suivants provient des affectations de surplus :

- Des affectations de surplus seront faites, dans l'année 2021, pour les travaux de stabilisation du glissement de terrain, d'un montant de 1 100 000,00 \$;

- Des affectations de surplus seront faites pour les travaux d'égout de l'école Maurault, d'un montant de 25 000,00 \$, et ce, lors de l'exercice financier 2021 ;
- Des affectations de surplus seront faites pour la phase 2 des travaux de réfection du centre communautaire, soit la salle des 6 et la salle Renaud-Baril, d'un montant de 200 000,00 \$ durant l'année 2021. Il est à noter que le carnet de santé du bâtiment coûtera 12 000,00 \$;
- Des affectations de surplus seront faites pour la gestion des actifs municipaux, soit le coût de 95 000,00 \$ moins la subvention de la FCM de 50 000,00 \$, soit un montant de 45 000,00 \$;
- Des affectations de surplus seront faites, lors de l'exercice financier 2021, afin d'effectuer l'aménagement des trottoirs de la rue Georges afin de stationner les véhicules en angle, ainsi que pour le réaménagement du terrain adjacent à la COOP, soit l'installation d'un trottoir chauffant en pavé uni et des bornes de recharge électriques, d'un montant de 50 000,00 \$;
- Lors de l'exercice financier 2021, des affectations de surplus seront faites pour le dossier de l'hôtel Traversy, dans le cadre du projet de revitalisation du noyau urbain, soit un montant de 110 000,00 \$;
- Des affectations de surplus seront faites pour la réfection du bâtiment de l'Hôtel de Ville, soit un montant de 43 000,00 \$, lors de l'année 2021 ;
- En 2021, des affectations de surplus seront faites pour l'achat d'une chute à livre pour la bibliothèque, soit un montant de 2 530,00 \$;
- Des affectations de surplus seront faites dans le cadre du projet de développement résidentiel sur la rue Lefebvre, soit près des étangs, pour un montant de 432,00 \$, en 2021 ;

QUE le financement des projets suivants provient des fonds généraux :

- Afin de financer la publicité pour le projet de développement résidentiel sur la rue Lefebvre, soit près des étangs, pour un montant de 4 568,00 \$, en 2021 ;
- Lors de l'exercice financier 2021, pour l'achat du terrain situé devant le bâtiment de l'Hôtel de Ville appartenant à la Fabrique Marguerite-D'Youville d'un montant de 7 500,00 \$;
- Pour l'achat d'un panneau d'affichage numérique au coût de 79 500,00 \$, moins la subvention de la part du Fonds de développement du territoire d'un montant de 20 000 \$, donc le financement provenant du fonds général sera de 59 500,00 \$ en 2021 ;
- Pour le projet, en 2021, de la modernisation des luminaires dans les différents parcs de la Municipalité pour un montant de 26 000,00 \$;
- Pour le projet de création d'un nouveau parc sur la rue Martel, soit pour l'année 2021 pour l'achat de jeux, un montant de 63 910,00 \$, pour l'année 2022 pour l'achat de jeux, un montant de 31 000 \$, et pour l'année 2023, un montant de 30 000 \$ pour l'achat de jeux ;

- Pour l'achat d'un nouveau système de surveillance par caméra pour les bâtiments de l'Hôtel de Ville, du garage municipal et pour les étangs aérés pour un montant de 21 540,00 \$ en 2021 ;
- Afin de financer le projet de l'aménagement d'un nouveau stationnement public et pour l'aménagement du stationnement existant soit un montant de 14 000,00 \$ par année pendant 6 ans, pour un total de 84 000,00 \$, en plus d'un montant de 41 000,00 \$ pour le plan d'aménagement et autres demandes payées par le fonds général d'un montant de 55 000,00 \$;
- Dans le but de financer les travaux dans le rang de l'Île afin de régler le problème d'eau jaune dans ce secteur, soit un montant de 400 000,00 \$ pour l'année 2022 ;
- Afin de financer les travaux de pavage au chalet des Loisirs, soit un montant de 40 000,00 \$ pour l'année 2023 ;
- Pour le projet d'aménagement du bord de l'eau, un montant de 25 000,00 \$ sera prélevé à même les fonds généraux pour l'année 2023 ;
- Un montant de 50 000,00 \$ sera prélevé à même les fonds généraux de l'année 2023 pour le projet de descente de bateau ;
- Un montant de 50 000,00 \$ sera aussi prélevé à même les fonds généraux de l'année 2023 pour l'achat d'une génératrice dans le cadre des mesures d'urgence.

**05. ADOPTION DE RÈGLEMENT – Règlement no. 217-2021
relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes
sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour
l'exercice financier 2021**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer dans un seul règlement les taux variés de la taxe foncière, les taxes spéciales, la tarification et les compensations pour services municipaux qui prévaudront au cours de l'exercice financier 2021 ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le Conseil doit préparer et adopter le budget de l'année financière 2021 et y prévoir des recettes au moins égales aux dépenses qui y figurent ;

CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut, par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 263, paragraphe 4 de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire a adopté un règlement permettant le paiement des taxes foncières en un ou plusieurs versements ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la municipalité de Pierreville a émis des prévisions de dépenses qu'il juge essentielles au maintien des services municipaux ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et présentation du présent règlement a été donné, à la séance ordinaire de ce conseil tenue le 8 février 2021 ;

2021-02-094

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller *Michel Bélisle*

Appuyé par la conseillère *Marie-Pier Guévin-Michaud*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter le règlement no. 217-2021, relatif à l'imposition et aux conditions de perception des taxes sur le territoire de la Municipalité de Pierreville pour l'exercice financier 2021.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun élément à ce point

SÉCURITÉ CIVILE

Aucun élément à ce point

VOIRIE MUNICIPALE

Aucun élément à ce point

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun élément à ce point

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

Aucun élément à ce point

AMÉNAGEMENT – URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun élément à ce point

LOISIRS ET CULTURE

Aucun élément à ce point

06. PÉRIODE DE QUESTIONS

CONSIDÉRANT QUE cette séance est à huis clos dû à la pandémie de la COVID-19, il n'y a aucune période de questions.

07. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2021-02-095

Il est proposé par la conseillère *Nathalie Traversy*

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à 20 h 40.

Ginette Nadeau
Mairesse par intérim

Lyne Boisvert, CPA, CGA
Directrice générale/Secrétaire-trésorière